



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETOYAGE DES FACADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À COTONOU AU BÉNIN

FEVRIER 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier dossier d'appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, en remplacement des installations existantes. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière.

I.3. Allotissement

Les offres sont organisées en un (01) lot unique dénommé : [Fourniture et installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.](#)

I.4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.5. Visite des lieux

Une visite des installations existantes aura lieu [à une date qui sera précisée](#) dans l'avis d'appel d'offres. Pour y participer, il conviendrait de prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de l'Agence Principale de Cotonou à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int

I.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois à compter de la date limite de dépôt.

I.7. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tout le lot et les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et livraison).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.12. Présentation des soumissions

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int avec la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou** ».

Chaque offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.12.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

I.12.2. Dossier administratif

Le dossier administratif comprend les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
 - les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :
 - de la Caisse de Sécurité Sociale ;
 - de l'Institution en charge de la retraites des employés ;
 - de l'Inspection du travail ;
 - des autorités fiscales.
 - les références bancaires complètes conformément au schéma ci-après :
 - Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
-

- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales..

- le bilan des trois (03) dernières années certifié par un expert comptable ou un comptable agréé.

I.12.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste du personnel en charge du projet (Curriculum Vitae et certifications du constructeurs sur les systèmes proposés) ;
- la liste des marchés similaires (montant, nature, maître de l'ouvrage) exécutés durant les trois (03) dernières années, la fourniture d'une attestation de bonne exécution serait un atout ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- l'attestation du fabricant sur les systèmes à proposer ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile ;
- Un exemplaire du Cahier de charges entièrement paraphés, signés, datés et revêtus de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

I.12.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts, à savoir :

- un devis quantitatif estimatif détaillé de l'offre.
- une lettre de soumission suivant le modèle joint en annexe, datée et signée ;

N.B. : L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.13 Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.14 Date et lieu de dépôt des offres

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, **à la date et heure précisées** dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

N.B. : **Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposé par porteur à la guérite de l'Agence de la BCEAO n'est recevable.**

I.15. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité des offres reçues et à leur évaluation.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la

vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

I.16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et de prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.17. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et installés conformément au présent dossier d'appel d'offres.

I.18. Délai de livraison et d'installation

18.1. Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la notification de la commande.

18.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1/2000) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.19. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- la réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la livraison des matériels ;
- la réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

Il y a lieu de noter que la Banque Centrale peut commettre un Bureau de Contrôle Technique pour le contrôle et les vérifications de conformité avant ou au moment des réceptions susvisées.

I.20 Garantie

Tous les équipements sont livrés à l'état neuf. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO. Durant cette période, l'entretien des installations restent à la charge du fournisseur.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.21. Modalités de paiement

Le montant total des travaux, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après les travaux, attestée par un procès verbal provisoire et sur présentation de la facture accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations).

Toutefois, si l'attributaire du marché le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, un mois après le remboursement intégral de l'avance ;
- soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison et l'installation conformes de la nacelle attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.22 Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.23. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.24. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir dans leur soumission les certificats de conformités du matériel à fournir ainsi que les agréments obtenus de(s) l'équipementier(s) pour l'installation des articles à fournir.

I.25. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.26. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET DES
PRESTATIONS ATTENDUES / CADRE DE DEVIS**

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière notamment les normes :

- NF EN 10204 relative aux produits métalliques-types de documents de contrôle ;
- NF EN 81-20 relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs ;
- NF EN 1991 – 3 relative aux actions induites par les appareils de levage.

NB : Dans le choix des équipements proposés, les soumissionnaires devront nécessairement tenir compte des encombrements en terrasse, notamment les différents aménagements (équipements de radiocommunication, extracteurs d'air, condenseurs de climatiseurs et du chemin de roulement de la nacelle).

II-1) Description des installations existantes

La nacelle existante est constituée de deux bras supports pivotants, d'une cabine et d'un chariot. Les bras pivotants permettent l'accès des usagers en toute sécurité sur la terrasse et présentent l'avantage d'adapter la distance façade/nacelle aux conditions locales lorsque l'appareil est en position travail. L'équipement est destiné essentiellement aux travaux de nettoyage de vitres, d'entretien de façades, de peinture, de décoration, de ravalement, de pose de joints, de finition et de réparation, etc.

II-1.1) Caractéristiques techniques de la nacelle existante

a) Nacelle

La nacelle dont le remplacement est envisagé est une machine simple et économique conforme à la norme CE EN1808, permettant l'accès pour la maintenance et le nettoyage sur toutes sortes de bâtiments et structures. La nacelle a été prévue pour deux personnes avec leurs outils, la hauteur de levage est de 30 mètres maximum, la hauteur de parapet est de 1,40 mètre.

Le système comprend :

- un chariot mobile avec plafonnier fixe sur un bras unique qui abrite le mécanisme de levage et les commandes ;
- une nacelle en aluminium suspendue au chariot par des câbles en acier galvanisé ;
- un treuil TIRAK motorisé XD-312P sert pour la montée et la descente de la nacelle. Ce treuil, fabriqué par le groupe TRACTEL, est spécialement conçu pour ce type d'application.

L'accès des agents d'entretien à la nacelle est complètement sécurisé, avec la nacelle posée sur le châssis devant la tourelle.

Toutes les manœuvres sont motorisées à savoir : la montée et la descente, l'inclinaison de la flèche et la translation du chariot.

Deux récipients sont prévus dans la cabine pour l'eau de nettoyage des façades. Les parties de la cabine faisant face à la façade disposent de profilés de protection en caoutchouc afin d'éviter de dégrader celle-ci.

Ses spécificités techniques sont les suivantes :

- dimensions hors tout (L x l x H) = 2.000mm x 600mm x 1.400 mm ;
 - charge nominale = 250 kg ;
 - nombre de personnes = 2 au maximum ;
 - vitesse de levage / descente = 8,5m/min ;
 - hauteur de levage maxi = 30m ;
 - fabricant : SECALT S.A., 3, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg ;
 - numéro de certification CE : 0062/760B/0113/01/06 ;
-

-
- identification de la machine : Machine LUNA Référence Lu114A.
 - Accessoires : deux réservoirs d'eau

b) Treuil de levage

Les commandes de levage et du chariot sont faits par des boutons poussoirs (commande « main morte ») installés sur le chariot et dans la cabine.

Il se caractérise par :

- Type de treuil : TIRAK XD-312P ;
- nombre =1 ;
- charge maxi d'utilisation = 360 kg ;
- vitesse nominale = 8,5m/min

c) Câbles de suspension

Caractéristiques des câbles de suspension de la nacelle existante :

- type de câble : Ø6,5 / 5 torons ;
- nombre =2 mouflés ;
- longueur =75m ;
- Diamètre du câble : 6,5 mm ;
- Charge de rupture garantie = 2.900 kg ;

d) Chariot

- Translation par deux moteurs freins ;
- longueur du bras =2,5m ;
- vitesse de translation =8m/min ;
- réaction par roue en position de travail :
 - roues avant =766-875 daN ;
 - roues arrière =141-190 daN ;
- réaction par roue en position parking :
 - roues avant =72-79 daN ;
 - roues arrière =668-816 daN ;
- valeur contre-poids =600-900 daN ;
- poids mort total hors charge utile =1436-1748 daN ;
- Câble d'alimentation : 4G2,5 ;
- longueur utile = 20m ;
- enrouleur de câble à ressort : Cavotec RM340B
- flèche :
 - longueur standard (maxi) : 2-3m ;
 - montée et descente : par vérin hydraulique simple effet ;
 - alimentation par moto-pompe : débit =1,3l/min ;
 - capacité du réservoir =10 litres.

II-1.2. Principe de fonctionnement

La nacelle est suspendue par quatre (4) câbles en acier galvanisé dont deux (2) porteurs et deux (2) de sécurité, surdimensionnés avec un coefficient de sécurité supérieur ou égal à 10, qui s'enroulent sur un tambour rainuré, logé dans le chariot, les renvois s'effectuant sur poulies.

L'enroulement en une couche et le déroulement des câbles sur le tambour s'effectuent par un

moteur à travers un réducteur moteur, une chaîne de transmission et une vis sans fin. A l'aide des boutons poussoirs sur le chariot ou dans la nacelle, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer l'enroulement ou le déroulement.

Les deux bras supports sont exécutés comme supports à caisson fermé de construction soudée, à paroi pleine. Ils sont reliés par un tube solide. Le moteur de pivotement entraîne une vis sans fin qui, à l'aide d'une noix solidaire du tube, provoque le pivotement de ce dernier.

A l'aide de boutons poussoirs commandant le moteur, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer le retour des bras. L'angle de pivotement des bras supports est limité par des interrupteurs de sécurité de fin de course.

II-2). Description des prestations attendues

II-2.1) Description du matériel

La nacelle à fournir devra être équipée notamment :

- des ventouses de maintien en position travail ;
- d'un plancher ;
- d'un parapet barre de protection d'une hauteur minimum de 1,10m ;
- de deux (2) réservoirs d'eau de 25 litres chacun ;
- des instruments et attente pour les ceintures de sécurité ;
- des coffrets électriques étanches ;
- d'un système d'interphone entre l'opérateur chariot et l'utilisateur en cabine ;
- d'un système de sécurité en cas d'accrochage d'un obstacle en descente ;
- d'un système de limiteur de surcharge ;
- d'un système d'impossibilité de manœuvre du chariot si la nacelle n'est pas en terrasse ;
- d'un système d'élévateur avec moteur électrique-système de réduction frein automatique à guide pour câbles ;
- d'un tambour d'enroulement sur les câbles électriques ;
- d'un système de descente manuelle en cas de manque de courant prolongé ;
- d'un système d'anti-chutes sur les 2 câbles de sécurité ;
- des câbles de suspension qui devront comprendre à l'intérieur un câble électrique servant à l'alimentation de l'interphone.

II-2.2) Description des travaux

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage, notamment les normes :

- NF EN 10204 relative aux produits métalliques – types de documents de contrôle ;
- NF EN 81-20 relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs ;
- NF EN 1991-3 relative aux actions induites par les appareils de levage.

les entreprises intéressées par cet appel d'offres devront, notamment :

- indiquer dans leurs offres la description exacte (la marque et le type) du matériel proposé ;
 - le démontage de la nacelle existante ;
 - la fourniture et l'installation d'une nouvelle nacelle de type suspendu sur le bâtiment
 - la fourniture des câbles métalliques ;
-

-
- la fourniture des câbles électriques ;
 - les essais de fonctionnement et la mise en service ;
 - la fourniture de la documentation complète de la nacelle en langue française ;
 - la fourniture d'un certificat d'essais en usine pour câbles métalliques.

NB : La vérification de conformité du matériel et des travaux par un bureau de contrôle agréé sera à la charge de la BCEAO.

II-2.3) Essais

Avant la réception provisoire et la réception définitive, il sera effectué par le Bureau de Contrôle en présence du Maître d'Ouvrage les essais suivants :

– Visite générale :

- ✓ vérification du fonctionnement silencieux sans vibration ;
- ✓ vérification des spécifications et contraintes des câbles ;
- ✓ vérification de l'absence de glissement des câbles sur le tambour.

– Essai de variations de vitesse

La vitesse en montée ou descente en charge maximale ne doit pas varier de + ou – 10% de la vitesse nominale sous tension et fréquences normales.

- Essai d'isolement de chaque circuit ;

- Vérification des mises à la terre ;

- Essais des systèmes de sécurité :

- ✓ essai de fonctionnement du système anti-chute ;
- ✓ essai de sécurité de fin de course ;
- ✓ essai de fin de course haut de levage de la nacelle ;
- ✓ essai de fin de course de basculement des bras de suspension ;
- ✓ essai de fin de course de translation du chariot ;
- ✓ essai des freins ;
- ✓ essai de la sécurité d'obstacle de façade ;
- ✓ autres essais de sécurité ;
- ✓ essai des équipements de communication entre l'opérateur, la terrasse et l'utilisateur.

– Épreuves :

- ✓ statique 50% de la charge nominale ;
- ✓ dynamique 20% de la charge nominale.

II-2.4) Formation des techniciens de maintenance

Une formation à la maintenance et à la sécurité des nacelles sera dispensée à l'équipe chargée de l'entretien des nacelles et aux opérateurs.

II-3) Cadre de devis

Modèle de cadre quantitatif et estimatif

ITEM	DÉSIGNATION	U	QTE	P.U	P.T
1	Nacelle complète électrique (marque et type à préciser)	U	1		
2	Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des nouveaux équipements	Ens	À Préciser		
3	Main d'œuvre pour la dépose de la nacelle existante, l'installation de la nouvelle nacelle, les essais, le réglage et la mise en service des nouvelles installations.	FF	1		
4	Lot de pièces de rechange de première nécessité (liste des pièces et prix unitaire sur 5 ans)	U	1		
5	Reprise des installations déposées (en moins-value)	U	1		
	TOTAL HT-HD FCFA				
	Option : Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance (main-d'œuvre uniquement)	FF	1		

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FACADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À COTONOU AU BÉNIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°*[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 2 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[*numéro de compte en douze caractères*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [*Ville de résidence*] le [*jour/mois/année*]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)